



Laurent et Katia Martin, directeur général et PDG du Carrefour Market de Châteauneuf-sur-Loire. Loin d'être des débutants, ils se sont pourtant retrouvés étouffés par leur franchiseur, qui refuse aujourd'hui de les ravitailler.

Céline Barthélemy, agente de maîtrise, au Carrefour Market de Châteauneuf-sur-Loire, soutient ses patrons dans le conflit qui les oppose à Carrefour.



**« On ne maîtrise rien. Ni l'informatique, ni la gestion, ni les prix. Même l'expert-comptable, on ne l'a pas choisi. »**  
**Laurent Martin, franchise**

d'euros. Mais, quand la grande surface rouvre sous enseigne Carrefour Market, c'est la douche froide. Le Super U voisin vient de baisser ses étiquettes, récupérant une partie des clients, et les nouveaux franchisés boivent vite la tasse. Alerté, Carrefour accepte de diminuer légèrement ses prix de vente mais reste ferme sur les prix d'achat. La marge bénéficiaire s'écroule et les Martin s'endettent auprès de leur fournisseur exclusif, la centrale d'achat Carrefour. « Le groupe nous a fait perdre près de 4 millions d'euros, affirme aujourd'hui Laurent Martin. Dans une franchise, on ne maîtrise rien, ni l'informatique, ni la gestion, ni les prix, ni le référencement des produits. Même l'expert-comptable, on ne l'a pas choisi ! Carrefour nous a demandé de le sélectionner sur une liste qu'il nous a fournie. Ils sont décisionnaires de tout ! » Et il y a fort à parier que le groupe figurera en tête de liste des repreneurs prêts à profiter de la ruine des Martin.

Une tragédie malheureusement très classique, selon Serge Méresse : « Les franchiseurs essaient de le plus possible de s'éloigner du risque. » Pour s'exonérer de leurs responsabilités en cas de dépôt de bilan, ils n'hésitent pas à fournir aux repreneurs des études de marché anonymes, dont il a bien été précisé qu'elles n'étaient pas contractuelles. Marianne a même été saisie du cas d'un commerçant à qui le franchiseur a demandé de reprendre à son compte et de signer de son nom des documents rédigés du début à la fin par l'enseigne. « On n'a jamais d'écrits, tout se passe par téléphone »,

témoigne un franchisé qui souhaite rester anonyme. Car, dans la grande distribution, les conflits se règlent en privé, par voie d'arbitrage. Une procédure qui peut coûter très cher au plaignant (de 40 000 à 100 000 €) et dont les conclusions, sans appel, échappent à la justice. Le linge sale se lave en famille. Pour combien de temps encore ? Le 5 avril, en effet, la coopérative Coop Atlantic, qui regroupe 45 grandes surfaces et près de 200 superettes sous franchise Carrefour, annonçait avec fracas son ralliement à Système U dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Dans l'espoir de « rejoindre un réseau qui partage des valeurs communes de pérennité et de solidarité entre ses membres »... ■ P.Ch.